

Commune de

SAINTE OPPORTUNE LA MARE

Plan Local d'Urbanisme



Bilan de la concertation

Dossier 16072701

réalisé par



Zone du Long
Buisson 380 rue Clément
Ader 27930 Le Vieil-
Evreux 02 32 32 99 12

Commune de

Sainte Opportune la Mare

Plan Local d'Urbanisme



Bilan de la concertation

Version	Date	Description
Bilan de la concertation		Plan Local d'Urbanisme

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Anne-Laure BRISSARD		

SOMMAIRE

BILAN DE LA CONCERTATION	4
1. MODALITES DE CONCERTATION ANNONCEES	5
2. MODALITES DE CONCERTATION RESPECTEES.....	5
3. ANALYSE DES OBSERVATIONS	6
4. CONCLUSIONS	9
ANNEXES.....	10
ANNEXE 1 : COMPTE-RENDU DES REUNIONS PUBLIQUES	11
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	11
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	13
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	14
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	17
ANNEXE 2 : EXTRAITS DES MESURES D'INFORMATION DANS LES JOURNAUX LOCAUX ET INVITATIONS DISTRIBUEES DANS LES BOITES A LETTRES ET COMMERCE	18
ANNEXE 3 : DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE CONCERTATION	26
ANNEXE 4 : EXTRAITS DES MESURES D'INFORMATION DANS LES JOURNAUX LOCAUX ET SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE APRES ARRET	28

BILAN DE LA CONCERTATION

1. Modalités de concertation annoncées

La commune de Sainte-Opportune-la-Mare a décidé, par délibération en date du 20 novembre 2015 de prescrire son Plan Local d'Urbanisme.

Les modalités de concertation annoncées dans cette délibération étaient les suivantes :

- Mise à disposition des documents d'études et d'élaboration d'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées qui seront enregistrés et conservés ;
- 5 réunions publiques ;
- Publication qui fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois ainsi que dans le bulletin municipal ;
- Publication dans la presse locale l'Éveil de Pont-Audemer et le Paris-Normandie de Pont-Audemer pendant un mois et dans un registre en mairie.

2. Modalités de concertation respectées

Les modalités de concertation annoncées dans la délibération seront respectées par la commune car il s'agit pour partie d'étapes obligatoires de la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (article L. 153-19 du Code de l'Urbanisme).

- Ainsi, pour pouvoir être approuvé et donc disposer d'un caractère exécutoire, le Plan Local d'Urbanisme est soumis à enquête publique. La tenue de cette dernière impose la mise à disposition du public d'un dossier complet de PLU et des avis reçus pendant un mois et prévus aux articles L. 132-12 et L. 132-13 du Code de l'Urbanisme. Un registre d'enquête, destiné à recevoir les observations du public est mis en place pendant toute la durée de l'étude. Le dossier du PLU et les observations consignées sont conservées en mairie durant la tenue de l'enquête publique.

Par ailleurs les documents ainsi que les différents comptes rendus ont été rendus disponibles à la consultation en mairie pendant toute la phase de travaux préalables à l'arrêt du projet.

Il est à noter que l'enquête publique fait l'objet d'un avis, diffusé sur le site internet de l'autorité organisatrice de l'enquête publique, la Communauté de Communes Roumois Seine, publié par voie d'affiche et fait l'objet de mesures de publicité diffusées dans les annonces légales de deux journaux dans le département. De plus, une information sur l'avancement de la procédure a été publiée en décembre 2020 dans deux journaux locaux : article paru dans le Paris Normandie du 19 décembre 2020 et article paru dans L'Eveil de Pont-Audemer du mardi 22 décembre 2020. Cette information est également publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Roumois Seine, qui met à disposition le dossier complet du PLU arrêté.

- 5 réunions publiques ont été organisées :
 - Le 6 février 2017 pour présenter la procédure de PLU, les modalités de la concertation. Environ une cinquantaine de personnes étaient présentes suite à l'invitation de la commune (boîtage, commerces).
 - Le 21 mars 2018 pour présenter les conclusions du diagnostic et les axes retenus dans le projet d'Aménagement et de Développements Durables. Environ une quarantaine de personnes étaient présentes suite aux invitations lancées (boîtage, commerces) et aux parutions effectuées dans la presse.
 - Le 26 mars 2019 pour présenter la thématique ruissellement et échanger avec la population à ce sujet. Environ une dizaine de personnes étaient présentes suite aux invitations lancées (boîtage, commerces) et aux parutions effectuées dans la presse.
 - Le 26 mars 2019 pour présenter la thématique patrimoine et échanger avec la population à ce sujet. Environ une douzaine de personnes étaient présentes suite aux invitations lancées (boîtage, commerces) et aux parutions effectuées dans la presse.
 - Le 23 avril 2019 pour présenter le projet de Plan Local d'Urbanisme (projet de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation définies sur les secteurs de projet). Environ une trentaine de personnes étaient présentes suite aux invitations lancées (boîtage, commerces).

Par ailleurs, les outils suivants ont également permis d'informer les habitants sur le projet de PLU et de recueillir leurs remarques.

- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public jusqu'à l'enquête publique. Plusieurs observations y ont été déposées.

Il est à noter que la commune a sollicité les personnes publiques associées dans le cadre de la mise en place de son projet de PLU. Dans le cadre de cette demande d'association, les partenaires suivants ont été associés :

- Préfecture ;
- Région ;
- Chambre d'agriculture ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- DREAL ;
- DDTM ;
- Conseil Départemental ;
- Architecte des Bâtiments de France ;
- Parc Naturel Régional des Boucles de Seine Normandie ;
- SANEF ;
- Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord.

Les communes limitrophes (Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Le Marias-Vernier, Bouquelon, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurien, Trouville-la-Haule) et EPCI voisins (Métropole de Rouen Normandie, CC du Pays de Honfleur-Beuzeville, CC de Pont-Audemer Val de Risle, CC de Bernay Terres de Normandie, CC du Plateau du Neubourg, Communauté d'Agglomération Seine Eure, CC Caux Estuaire, CA Caux Vallée de Seine) ont été sollicitées dans la démarche.

3. Analyse des observations

Un registre d'observations a été mis à la disposition du public en mairie, jusqu'à l'enquête publique. Plusieurs observations y ont été portées et analysées pendant la phase d'études :

Remarque de M Christophe DESMARES

Monsieur DESMARES a été convié à une réunion par le Maire de Sainte-Opportune-la-Mare, au sujet du devenir de parcelles entourant sa propriété. N'étant pas disponible, Monsieur DESMARES a demandé à être informé des modifications envisagées autour de sa propriété et en particulier des modifications éventuelles des parcelles attenantes à la voie rapide.

Le projet de PLU de Sainte-Opportune-la-Mare a été présenté lors des 5 réunions publiques organisées entre 2017 et 2019.

Remarque de M Michel EDELINE

Monsieur EDELINE rappelle qu'une Commission Urbanisme a été créée lors d'un Conseil Municipal et que cette Commission doit être associée à l'élaboration du PLU de Sainte-Opportune-la-Mare, après transfert de la compétence et reprise de la procédure par la Communauté de Communes Roumois Seine.

Il propose de reporter la zone constructible du POS dans le PLU, d'autoriser les constructions dans un hameau et de donner la possibilité à un propriétaire de sortir de la zone constructible.

La Commission Urbanisme de Sainte-Opportune-la-Mare a été associée aux réunions de travail d'élaboration du PLU jusqu'à son arrêt en Conseil Communautaire.

Remarque de M Roger LEFRANC

Monsieur LEFRANC demande la démarche à suivre en cas de suspicion de cavité souterraine.

Les cavités souterraines sont recensées dans l'Atlas départemental des cavités souterraines de l'Eure. Les pétitionnaires et utilisateurs du PLU sont invités à consulter la base de données officielle des Services de l'Etat pour disposer d'informations à jour sur les cavités souterraines : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances/Risques-naturels/Risques-naturels-majeurs/Marnieres-et-autres-cavites-souterraines>.

Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, le service instructeur vérifie si le projet est compris dans un périmètre de risque lié à la présence d'une cavité souterraine. Le cas échéant, les prescriptions inscrites dans le document d'urbanisme en vigueur et la doctrine départementale seront appliquées.

Remarque de Mme Marie-Claude DELEPINE

Madame DELEPINE demande que ses parcelles cadastrées section AL n°238 et 276 ne soient pas comprises dans la zone constructible.

Elle demande également la préservation du chemin de Floquemare, des espaces de prairie à proximité des habitations, des espaces agricoles, ainsi que d'imposer une surface parcellaire minimale pour les habitations.

La demande de Madame DELEPINE a été étudiée pendant la phase d'études. Ses parcelles ont été classées en zone Agricole dans le PLU arrêté.

Le PLU arrêté prévoit la préservation des continuités douces et des espaces agricoles.

Sa remarque sur la surface parcellaire minimale n'a cependant pas été prise en compte puisque l'article réglementant le minimum parcellaire, qui va à l'encontre des objectifs de densification de l'existant et de modération de la consommation de l'espace, a été supprimé par la loi ALUR.

Remarque anonyme

Cette remarque porte sur la difficulté des petites communes à mettre en place un réseau de récupération des eaux usées collectifs.

Cette remarque ne relève pas de la procédure d'élaboration du PLU de Sainte-Opportune-la-Mare.

Il est à noter que la présence des réseaux a été analysée : l'ensemble de la commune est en assainissement autonome, hormis pour le lotissement des Pommiers qui dispose d'une carifosse.

Remarque de M et Mme GAGNANT

Monsieur et Madame GAGNANT ont un projet de construction d'habitation sur la parcelle cadastrée section ZE n°81 et souhaitent qu'elle reste constructible.

La délimitation de la zone U s'est appuyée de manière générale sur les limites parcellaires des constructions existantes. La parcelle concernée par la remarque, après analyse, a été intégrée à la zone A, compte-tenu de sa configuration excentrée et de la localisation en extension de l'enveloppe urbaine existante. Pour rappel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévoit un développement de la commune sans extension de l'existant. Le projet ne comporte donc aucune zone d'extension de l'urbanisation. La zone urbaine est ainsi circonscrite dans ses limites existantes, en excluant notamment les secteurs d'habitat diffus ou contraints par les risques ou la présence de l'activité agricole. Le projet est ainsi centré sur les espaces de renouvellement urbain identifiés (dents creuses, divisions parcellaires) et sur un secteur de projet inclus dans la zone déjà urbanisée.

Remarque de M et Mme Jean-Claude GUEROUT

Monsieur et Madame GUEROUT sont propriétaires de la parcelle cadastrée section AE n°7 et souhaitent qu'elle soit constructible.

Les habitations situées au Nord de la commune, en bordure de la Route de Quillebeuf, constitue un espace d'habitat diffus, compte-tenu de leur configuration excentrée du centre-bourg et du nombre de logements très faible. Les unités foncières, y compris la parcelle concernée par la remarque, ont été intégrées à la zone A.

Remarque de M Denis BENEULT

Monsieur BENEULT est propriétaire de la parcelle cadastrée section AL n°36 et souhaite qu'elle soit constructible.

La référence cadastrale est erronée et la parcelle concernée n'a pas pu être localisée. Sans précision supplémentaire, il n'a pas été possible d'apporter une réponse.

Remarque de M Jean-Jacques DELANNEY et Mme Marianne LEROUX

Monsieur DELANNEY et Madame LEROUX sont propriétaires d'une habitation située au Carrefour. Ils constatent que le scénario n°1 n'a pas été retenu par la Commission Urbanisme.

La commune souhaite avant tout maîtriser le développement de son territoire pour éviter un apport massif de nouvelles constructions pouvant radicalement transformer l'identité du village et engendrer des contraintes fortes en matière d'infrastructures. L'apport d'une nouvelle population pour maintenir le dynamisme territorial et le fonctionnement des équipements est toutefois nécessaire pour la commune. La commune prend le parti au travers de son PLU d'accueillir une croissance moyenne de 0,4%/an d'ici 2030, nécessitant, après prise en compte du desserrement de la population et du renouvellement du parc de logements la production d'environ 20 logements. La commune souhaite ainsi s'orienter vers la réalisation d'un scénario modéré en raison de son caractère rural à préserver et du souhait de maîtrise et cohérence de ses réseaux et équipements.

Le diagnostic foncier a permis d'identifier environ 18 nouveaux logements au sein de la Partie Actuellement Urbanisée. Ces potentiels nouveaux logements répondent donc aux besoins de la commune pour accueillir environ 45 nouveaux habitants d'ici 10 ans.

Remarque de M Jean-Pierre DEBRAY

Monsieur DEBRAY précise que la parcelle cadastrée section AL n°318 n'a pas vocation à être urbanisée mais fera l'objet d'un aménagement écologique. Il précise également que les propriétaires de la parcelle cadastrée section ZC n°2 sont favorables à son urbanisation.

La délimitation de la zone U s'est appuyée de manière générale sur les limites parcellaires des constructions existantes. Intégrée à l'enveloppe urbaine, la parcelle cadastrée section AL n°318 est comprise dans la zone U. Toutefois une mare et un verger sont protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme et devront être préservés.

La parcelle cadastrée section ZC n°2 est située en extension de l'enveloppe urbaine existante et est donc comprise dans la zone A. Pour rappel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévoit un développement de la commune sans extension de l'existant. Le projet ne comporte donc aucune zone d'extension de l'urbanisation. La zone urbaine est ainsi circonscrite dans ses limites existantes, en excluant notamment les secteurs d'habitat diffus ou contraints par les risques ou la présence de l'activité agricole. Le projet est ainsi centré sur les espaces de renouvellement urbain identifiés (dents creuses, divisions parcellaires) et sur un secteur de projet inclus dans la zone déjà urbanisée.

Remarque de Mme MINARD

La propriété concernée par la remarque est située en secteurs Np et Ap dans la version du PLU présentée en réunion publique. Ils souhaitent pouvoir changer la destination de 4 anciens bâtiments agricoles situés sur la propriété. Monsieur MINARD s'interroge sur l'éventuelle modification fiscale et de la valeur des parcelles situées en secteurs Np et Ap. Il demande également le maintien des parcelles cadastrées section AM n°12, 13 et 14 en zone constructible ou une compensation pour la dévalorisation du bien.

La propriété concernée est située dans un site Natura 2000. Deux secteurs protégés ont notamment été créés dans le PLU : le secteur agricole protégé, qui prend place sur des espaces aujourd'hui agricoles mais où existent des enjeux paysagers et environnementaux, et le secteur naturel protégé, Np, défini sur l'emprise des inventaires patrimoniaux présents sur la commune, dont les sites Natura 2000, Zone de Protection Spéciale « Estuaire et Marais de la Basse Seine » et Zone Spéciale de Conservation « Marais Vernier, Risle Maritime ». Afin de préserver les sites paysagers et environnementaux, les constructions sont limitées dans ces espaces. Ainsi, la propriété, ainsi que l'ensemble des constructions de la Vallée, n'ont pas pu être intégrées à la zone urbaine.

La demande de changement de destination a été analysée mais n'a pas été retenue par la Commission Urbanisme. L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme est encadrée par l'application de documents supra-communaux et par le contexte législatif qui fait évoluer le Code de l'Urbanisme (lois SRU, ENE, ALUR, ELAN, ...). La législation, et notamment les lois de Solidarité et Renouvellement Urbain, Urbanisme et Habitat, et portant Engagement National pour l'Environnement, traduit la volonté de promouvoir un développement de l'urbanisation plus cohérent, plus durable et plus solidaire. Désormais, un PLU doit participer à la modération de la consommation de l'espace et à la lutte contre l'étalement urbain. Les documents d'urbanisme sont donc moins permissifs que ceux élaborés avant l'évolution de la législation. Ainsi, des

terrains pouvant être constructibles dans le POS caduc de Sainte-Opportune-la-Mare ont pu être classés en zone A ou N, en application des documents supra-communaux et du Code de l'Urbanisme. Toutefois, la compensation du prix du foncier n'est pas prévue dans ce cas de figure.

Remarque de M Stéphane PAPILLON et Mme Aurélie SEVAGER

Monsieur PAPILLON et Madame SEVAGER sont propriétaires de la parcelle cadastrée section ZC n°76 et souhaitent qu'elle soit en partie constructible, en bordure de la Rue Notre Chien. Ils précisent également avoir un projet de verger sur le reste de la parcelle.

La délimitation de la zone U s'est appuyée de manière générale sur les limites parcellaires des constructions existantes. La parcelle concernée est située en extension de l'enveloppe urbaine existante et est donc comprise dans la zone A. Pour rappel, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables prévoit un développement de la commune sans extension de l'existant.

Remarque de M et Mme Charly MONTIER

Monsieur et Madame MONTIER précise que les futures unités foncières devraient être supérieures à 1000 m², afin de préserver le cadre de vie et la ruralité de Sainte-Opportune-la-Mare. Ils déclarent également un problème de ruissellement Chemin de la Mare Hebert.

Depuis la loi ALUR, il n'est plus possible d'imposer un minimum parcellaire dans les PLU, règle qui constituait un frein à la densification des espaces urbains et à la mixité sociale et des formes urbaines.

Il est à noter qu'une étude spécifique sur le ruissellement a été prescrite dans le cadre des études afin d'appréhender ce risque sur la commune et étudier les solutions à mettre en place.

Remarque de la famille LETELLIER

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section AL n°357 souhaitent la vendre. Ils font également la demande de CU et de permis de construire

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont indépendantes de la procédure d'élaboration du PLU. Après approbation du PLU de Sainte-Opportune-la-Mare, les autorisations d'urbanisme seront instruites par rapport à ce document opposable. Pour rappel, compte-tenu des contraintes agricoles et du tissu peu dense pour les habitations situées au Sud du bourg, y compris la parcelle concernée, celles-ci ont été intégrées à la zone A.

4. Conclusions

Les habitants ont pu s'informer et s'exprimer sur le projet de PLU. Aucune remarque n'a été émise après l'arrêt du projet de PLU en Conseil Communautaire.

Les différentes communications via le bulletin communal, les réunions publiques ainsi que des réunions spécifiques avec les agriculteurs, ont permis de diffuser les informations nécessaires sur l'état d'avancement du PLU et de son contenu.

L'enquête publique, intervenant après l'arrêt de projet et la consultation officielle des personnes publiques associées, n'a quant à elle pas encore été conduite. Toutefois, comme indiqué précédemment, cette modalité est obligatoire pour mener à son terme la procédure de Plan Local d'Urbanisme.

ANNEXES

Annexe 1 : Compte-rendu des réunions publiques

Commune de Saint-Opportune-la-Mare Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Compte-rendu de la réunion publique du 6 février 2017

Compte rendu de la réunion publique n°1

Une première réunion d'information à la population a eu lieu le lundi 6 février 2017 à 18h dans la salle communale de Saint-Opportune-la-Mare. Environ une cinquantaine de personnes étaient présentes suite à l'invitation de la commune.

En introduction, M. le Maire a indiqué que la démarche en cours d'élaboration du PLU vient de débiter. La réunion n'a donc pas pour objectif de présenter des éléments du projet mais uniquement d'expliquer les raisons ayant conduit la commune à lancer l'élaboration du document et sa procédure d'élaboration.

Il rappelle que la commune a choisi de lancer la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de conserver la maîtrise de sa politique d'aménagement. En effet, la loi prévoit la caducité des POS en mars 2017 pour les communes ayant initié l'élaboration d'un PLU.

Il est également précisé qu'avec la création de la Communauté de Communes Roumois-Seine (regroupant 4 anciens communautés de communes), la compétence PLU a été transférée à l'échelon communautaire au 1^{er} janvier 2017. En conséquence, l'élaboration du PLU ne peut plus être mis en œuvre par la commune d'un point de vue administratif. Si la Communauté de Communes décide d'achever les procédures en cours, toute délibération ou acte lié au document d'urbanisme devra être effectuée par l'EPCI. M. le Maire précise que le processus d'élaboration (réunions de travail, etc...) devrait rester à l'échelle communale.

Il est précisé le rôle de la commune et du groupe de travail composé des Personnes Publiques Associées (chambre d'agriculture, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, CCI, services de l'Etat ayant un rôle de conseil et de contrôle...) afin de prendre compte les orientations supra-communales et s'assurer de la cohérence de la procédure.

En matière de concertation, il est précisé qu'un total de 5 réunions publiques est prévu par la commune. La population sera également tenu informée de l'état d'avancement des études par le biais du bulletin municipal. De plus, un registre de concertation disponible en mairie a été mis en place. Lorsque le projet sera arrêté aura lieu une enquête publique avec la présence du commissaire-enquêteur.

La présentation par M. Milet (Auddicé urbanisme) et M. le Maire s'est déroulée en trois temps avec des échanges à l'issue de ces trois parties.

- Présentation générale du PLU (procédure, explication du contenu du PLU)
- Présentation du contenu du PLU et des différentes pièces du PLU (rapport de présentation, PADD, plans de zonage, OAP et règlement écrit). Cette présentation s'est appuyée sur quelques documents graphiques réalisés dans le cadre d'autres études,
- Présentation des modalités de concertation.

☞ Voir présentation ci-après.

Présentation des échanges avec les habitants

Les échanges avec les participants ont notamment porté sur les thématiques suivantes :

- Orientations générales de la commune : Il est précisé que les études n'ayant pas été engagées, les orientations du PADD ne sont pas encore définies par le groupe de travail. Cependant, Monsieur le Maire précise son souhait que la commune reste rurale et qu'en conséquence, la réalisation de nouveaux logements soit modérée.

- Définition des secteurs constructibles : de nombreux critères sont à prendre en compte dans la définition des terrains constructibles. M. le Maire précise que les protections en matière environnementale mise en place par les services de l'Etat sont très importantes et contraignantes sur le secteur du Marais et le coteau. En conséquence, il ne semble pas envisageable de définir des terrains constructibles sur ces secteurs.
- Risques : un administré s'interroge sur les risques liés au site industriel de Port-Jérôme. Ce point sera vérifié lors du diagnostic de la commune.
- Contentieux : il est rappelé les nombreux contentieux sur la commune (concernant notamment les zones NB du POS). L'objectif des élus est de se doter d'un document conforme aux nouvelles législations et contraintes du territoire pour éviter les recours par la suite.
- Coût des études : il est précisé que le coût de la mise en œuvre du document est évalué à environ 28 000 euros, ce qui inclut le coût des études, l'enquête publique, les mesures de publicité, etc... Une demande de subvention a été effectuée par la commune.
- Numérique : M. le Maire indique que des travaux seront effectués sur la commune cette année pour la mise en place de la fibre optique. En conséquence, les propriétaires concernés doivent tailler leurs haies en limite de voies publiques.

En conclusion, il est rappelé qu'un cahier de concertation est disponible à la mairie. Chacun pourra venir y inscrire ses doléances ou remarques. Le but étant de les prendre en compte avant l'enquête publique.

Commune de Sainte-Opportune-La-Mare

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Compte-rendu de la réunion publique du 21 mars 2018

Compte-rendu de la réunion publique n°2

Une deuxième réunion d'information à la population a eu lieu le mercredi 22 mars 2018 à 18h dans la salle communale de Sainte-Opportune-La-Mare. Une quarantaine de personnes étaient présentes suite à l'invitation de la commune (distribution dans les boîtes aux lettres).

En introduction, Monsieur le Maire a rappelé la démarche en cours d'élaboration du PLU. L'objet de la réunion publique est de présenter les premiers éléments de travail sur le PLU et de faire un point sur la suite de la procédure.

La présentation par le bureau d'études s'est déroulée en deux temps avec des échanges à l'issue de chaque partie.

- Le rappel de la procédure d'élaboration du PLU et les modalités de la concertation,
- La présentation des conclusions du diagnostic, des objectifs mis en place par les élus et des axes de travail retenus dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

↳ *Voir présentation ci-après.*

Les échanges avec les participants ont porté sur les points suivants :

- Les énergies renouvelables,
- La problématique du ruissellement,
- Le risque de cavités souterraines,
- Les possibilités de développement des exploitations agricoles (réalisation de bâtiments, extensions...) et leur intégration paysagère,
- Le devenir de l'observatoire et du restaurant,
- La plantation d'essences sur les parcelles agricoles et forestières,
- La capacité des bouches d'incendie,
- La vocation communale du PLU.

En conclusion, il est rappelé qu'un registre de la concertation destiné à recueillir les remarques de la population est disponible en mairie. Les documents de travail pourront être envoyés par mail aux administrés qui en font la demande. La phase technique sera suivie de la phase administrative au cours laquelle les personnes publiques associées et la population seront consultée officiellement, notamment par le biais de l'enquête publique.

Commune de Sainte Opportune La Mare

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Réunions publiques du 26 mars 2019

Réunion publique N°3

M. Alain MICHALOT	Maire
M. Cyril GUINAMANT	Adjoint
M. Jacques CARREY	Adjoint
M. Daniel MARTIN	Habitant
Mme Marie-Claude MATTON	Camping Les Marronniers
M. Jean-Luc JOYEUX	Habitant
M. Gilbert BRUQUEL	Habitant
Mme Marie-Claude DELEPINE	Habitante
Mme Caroline DESMARAIS	Secrétaire de mairie
Mme Caroline LEHOUX	CCRS
Mme Anne-Laure BRISSARD	Urbaniste – auddice

Réunion publique n°4

M. Alain MICHALOT	Maire
M. Michel EDELIN	Conseiller municipal
Mme Josiane LETELLIER	Habitante
M. Cyril GUINAMANT	Adjoint
M. Jacques CARREY	Adjoint
M. Daniel MARTIN	Habitant
Mme Marie-Claude MATTON	Camping Les Marronniers
M. Jean-Luc JOYEUX	Habitant
M. Gilbert BRUQUEL	Habitant
Mme Marie-Claude DELEPINE	Habitante
Mme Caroline DESMARAIS	Secrétaire de mairie
M. Jean-Claude DEBRAY	Habitante
Mme Anne-Laure BRISSARD	Urbaniste – auddice

Ordre du jour

- Matin :
 - Atelier sur le risque de ruissellement.
- Après-midi :
 - Atelier sur le patrimoine.

Cette journée constitue une première étape en vue de la formalisation du dossier d'arrêt du PLU. Les différents sujets abordés seront approfondis dans la suite des études et des futurs échanges.

Échanges – Réunion publique sur le ruissellement

L'atelier s'est déroulé en deux groupes, sur une durée de 2h environ chacun.

Dans un premier temps, un rappel méthodologique a été réalisé sur la connaissance de la problématique liée au ruissellement. S'en est suivi une explication sur la possible traduction/prise en compte de cet enjeu à travers les outils et pièces constituant le document d'urbanisme (Cf. en annexe la feuille de route contenant ces éléments méthodologiques).

Dans un second temps, chaque groupe de travail a étudié les zones sujettes aux inondations, complété les axes de ruissellement, les mares ou bassins manquants et étudié les ouvrages à mettre en avant afin de compléter la stratégie de prévention et de réduction du risque.

Il est notamment fait état des points suivants :

- Au niveau du lieu-dit le Moulin, deux mares manquantes ont été identifiées ; Il en est également répertorié une complémentaire au niveau du secteur de la mare Bardin et route de Trouville ;
- Des espaces de cultures route de Trouville ont remplacé des zones de prairies ;
- Chemin de Forêt, vers Pont-Audemer, une zone de ruissellement importante a été constatée ;
- Rue du Bout des Haies vers Trouville, une chaussée surélevée empêche le bon écoulement de l'eau induisant une inondation des bâtiments agricoles ;
- Au niveau de la Mare de la Lande, il est constaté des débordements de la mare induisant des inondations vers la mare Bardin et les habitations voisines. Le secteur du chemin de la mare Bardin est sujet aux inondations ;
- Pour ce secteur, il est indiqué que l'eau a été détourné de son cheminement originel afin d'éviter l'inondation des fonds de jardin et habitation, une mare a été recréée et un talus réalisé. Il est proposé de prévoir le long de la sente Faïnet un fossé afin de recueillir les eaux et permettre leur écoulement vers la RD et le bassin existant ;
- Il a été constaté des inondations et il est proposé de recréer un fossé autour de la propriété Catel ;
- Des inondations sont présentes à proximité du camping en limite avec Saint-Thurien ; une concertation à avoir avec les deux communes pour assurer une cohérence globale de cette problématique ;
- Des axes de ruissellement ont été complétés sur le secteur de la vallée.
- Il est mis en évidence le souhait de recréer des bassins dans le bois en sortie de village vers Pont-Audemer, au niveau du carrefour de l'église et à l'extrémité de la sente aux chênes afin d'éviter déversement de l'eau dans le massif boisé et d'éventuelles pollution des milieux (eaux pluviales et eaux de voirie). Il est indiqué que la compétence GEMAPI est liée à la CCRS. La mise en place d'emplacements réservés sur le PLU communal doit faire l'objet de validation au sein de la communauté de communes (validation du risque, étude financière et technique) ;
- Sur la RD 810, il est enfin souligné l'intérêt de créer un bassin en sortie de village chemin de la Fosetière, vers la Grand-Mare, toutefois les problématiques de présence de pipeline et haute tension électrique doivent être étudiées ;
- La mairie constate une problématique d'écoulement des voies publiques non résorbées vers les espaces agricoles privés ;
- Il est souligné la réalisation de travaux au niveau du camping des Maronniers qui permettent de détourner l'eau (noue réalisée).

Échanges – Réunion publique « patrimoine »

L'atelier s'est déroulé en deux groupes, sur une durée de 2h environ chacun.

Cet atelier avait plusieurs objectifs :

- Vérifier, corriger et amender les éléments patrimoniaux ;
- Identifier l'intérêt de la protection ;
- Définir les objectifs de prescriptions.

Le territoire a la chance d'être au sein du Marais Vernier, secteur touristique. Il est rappelé le lien entre la protection du patrimoine et les possibilités de cheminements pour la population et les promeneurs. Il est soulevé la problématique de pouvoir faire le tour du Marais Vernier (problématique de chemin fermé au public).

Il est évoqué le petit patrimoine qui est riche et varié : chaumières, porche, calvaires, église, château... Les points de vue remarquables sont également nombreux grâce à la topographie du territoire.

Il est notamment fait état des points suivants :

- Certains éléments ont été ajoutés ; un ancien pressoir, un ancien chalet des années 20, ajouts de corps de ferme ;
- Utilisation de matériaux anciens pour les maisons particulières, il est souhaité la possibilité de créer des annexes type vérandas tout en respectant l'architecture local et les besoins d'évolution de la société ;
- Souhait de préserver uniquement les chaumières, 5 propriétés ont été référencées en compléments (souhait de conserver la chaume selon les impératifs techniques, ainsi que l'utilisation des matériaux anciens ; souhait de conserver l'appellation route des chaumières ;
- Souhait de conservation à l'identique de la propriété de la fédération de chasse ;
- Souhait de conservation à l'identique et dans son usage actuel l'église ;
- Souhait de conservation à l'identique du presbytère ;
- Souhait de conservation à l'identique de la mairie ;
- Concernant les pigeonniers, un seul est conservé dans la vallée et doit être préservé à l'identique ;
- Deux corps de ferme ont été ajoutés, il est souhaité d'autoriser les possibilités d'extension mais ces ensembles doivent être conservés dans leur esprit architectural d'origine ;
- Le pressoir du PNR a été ajouté à la liste des éléments emblématiques ;
- Il a été souhaité ne pas se prononcer sur les aspects privés au regard des incidences économiques pour les réhabilitations.

Commune de Sainte-Opportune-La-Mare
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Compte-rendu de la réunion publique du 23 avril 2019

Compte-rendu de la réunion publique n°5

Une cinquième réunion d'information à la population a eu lieu le mardi 23 avril 2019 à 18h dans la salle communale de Sainte-Opportune-La-Mare. Une trentaine de personnes étaient présentes suite à l'invitation de la commune (distribution dans les boîtes aux lettres, les commerces).

En introduction, Monsieur le Maire a rappelé la démarche en cours d'élaboration du PLU. L'objet de la réunion publique est de présenter les premiers éléments de travail sur le PLU et de faire un point sur la suite de la procédure.

La présentation par le bureau d'études s'est déroulée en deux temps avec :

- La présentation de la démarche poursuivie pour conduire le PLU et la présentation de la traduction réglementaire du projet ;
- Des échanges et réponses aux questions à la lecture des plans de zonage.
↳ *Voir présentation ci-après.*

Les échanges avec les participants ont porté sur les points suivants :

- Le changement de destination en zone naturelle,
- La délimitation de la zone urbaine dans sa partie Sud et Nord-Est, les contraintes présentes et les possibilités offertes par le PLU pour les habitations en zone agricole (principe d'extension limitée),
- Les secteurs d'orientation d'aménagement et de programmation,
- Les éléments de patrimoine naturel protégé, et notamment les haies,
- Le risque de cavités souterraines.

En conclusion, il est rappelé qu'un registre de la concertation destiné à recueillir les remarques de la population est disponible en mairie. La phase technique sera suivie de la phase administrative au cours de laquelle les personnes publiques associées et la population seront consultés officiellement, notamment par le biais de l'enquête publique.

Il est à noter qu'un plan de zonage ainsi que le document sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont été substitués durant la réunion.

Annexe 2 : Extraits des mesures d'information dans les journaux locaux et invitations distribuées dans les boîtes à lettres et commerces



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte Opportune la Mare

Venez assister
à la prochaine **réunion publique**
Mercredi 21 mars 2018 à 18h
A la salle communale,
81 chemin de la Vallée,
à Sainte Opportune la Mare

Présentation des études du PLU :

- ➔ Diagnostic et Projet d'Aménagement
et de Développement Durable





Ste Opportune
la Mare



Plan Local
d'Urbanisme

Elaboration du PLU de Sainte Opportune la Mare

La concertation se poursuit en 2019
en vue de la finalisation du projet de PLU...

**Venez assister aux 3 prochaines
réunions publiques :**



Mardi 26 mars, de 10h à 12h :

traduction de l'enjeu « ruissellement » dans le projet de PLU

Mardi 26 mars, de 14h à 16h :

traduction de l'enjeu « patrimoine » dans le projet de PLU

Mardi 23 avril, à partir de 18h :

présentation du projet de PLU

(traduction réglementaire dont zonage

et Orientation d'Aménagement et de Programmation)

à la salle communale à Sainte Opportune la Mare



Roumois Seine - Adèle Stock - mars 2019 - IPWS



Quillebeuf

L'ÉVEIL DE PONT-AUDOMER
MARDI 8 DÉCEMBRE 2015
www.leveldpontaudomer.fr 23

■ Urgences

Pharmacien de garde. Composez le 32 37.
En l'absence du médecin traitant. Tél. 02 32 33 33 32.
Gendarmerie. Tél. 02 32 57 50 17. Les lundi, mercredi, samedi de 14 h à 19 h.
Sapeurs-pompiers. Tél. 18.
Infirmiers de Quillebeuf.
- Evelynne Bacheley, Arnaud Chevalier et Sophie Leroy-Jeanne - 66, Grande Rue. Tél. 02 32 57 54 59. Permanence de 8 h 30 à 9 h.
Samedi et dimanche sur rendez-vous.
- Infirmières de Bourneville. Catherine Duval, Nathalie Lemaître et Marie-Cécile Nibreu - 1 bis rue des Jardins. Tél. 02 32 42 18 48. Permanence de 9 h à 9 h 30 et de 18 h à 18 h 30. Dimanche sur rendez-vous.
Ambulances de la Seine. M. Vally - 68, quai de Seine. Tél. 06 07 64 64 82.

■ BOURNEVILLE

Grosse affluence au marché de Noël



L'association « Les cheveux blancs » était présente sur ce marché.

Une vingtaine d'exposants étaient réunis en la salle des fêtes de Bourneville, pour participer au Marché de Noël de l'association Récré A. Mômes, samedi 5 décembre, à la veille de la Saint-Nicolas. Le comité des fêtes, la municipalité, le football-club, le SIVOS, et même l'association des « Cheveux Blancs » étaient présents sur ce marché.
« C'est un gros succès pour nous, se réjouit le président Patrick Levasseur. Notre but était de fédérer toutes les associations au profit des écoles ».

Tous les fonds récoltés lors de ce marché de Noël serviront aux enfants de l'école de Bourneville. « Nous pourrions ainsi organiser l'arbre de Noël des enfants, qui aura lieu le 15 décembre, mais aussi participer aux activités pédagogiques, tels que les voyages et sorties pédagogiques », explique le directeur de l'école, François Pasquier.
Le prochain rendez-vous de l'association est fixé au 5 mars pour la traditionnelle bourse aux vêtements.

■ Brèves

■ QUILLEBEUF ET SAINT-AUBIN

Mutuelle de village

Une permanence aura lieu jeudi 10 décembre pour les personnes souhaitant adhérer à la mutuelle de village mise en place dans le canton. Les personnes intéressées pourront se renseigner ou adhérer à la mairie de Saint-Aubin de 9 h à 12 h et à la mairie de Quillebeuf de 14 h à 16 h.

■ SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

Mise en place d'un plan local d'urbanisme (PLU)

La municipalité met en place un plan local d'urbanisme (PLU). Les documents d'étude et d'élaboration du dossier d'arrêt du projet du plan local d'urbanisme ainsi que les avis émis par les personnes publiques seront mis à la disposition du public en mairie aux horaires d'ouverture au public et pendant un mois dans des conditions, lui permettant de formuler ses observations. Cinq réunions publiques seront organisées. La délibération sera affichée en mairie pendant un mois ainsi que dans le bulletin municipal.

■ Une naissance exceptionnelle à Saint-Ouen-des-Champs

La petite Alana est née dans le salon familial

Le jeudi 26 novembre, Adriana Hopsore a donné naissance à une petite fille, Alana. L'accouchement a eu lieu sur le canapé du salon.

Quelques jours après l'événement, toute la famille a encore du mal à réaliser. Pourtant, Adriana Hopsore a bien donné naissance à une petite fille, Alana, dans le salon de la maison construite à Saint-Ouen-des-Champs, au bord du Marais-Vernier, jeudi 26 novembre.

« La tête du bébé sortait »

« J'ai eu une première contraction à 16 h 20 mais je ne pensais pas qu'elle allait venir aussi vite. Une semaine avant, j'avais déjà eu ces contractions et j'avais pris un bain chaud pour calmer les douleurs. Je n'étais pas inquiète », raconte Adriana, déjà maman d'Ambre, 4 ans et demi. Les contractions se sont alors rapprochées et Adriana a vite compris qu'elle allait devoir accoucher dans sa maison. « J'ai juste eu le temps d'appeler ma belle-mère pour lui dire de venir », ajoute-t-elle. De fait, son mari, Guillaume, est à l'aéroport à Paris pour accueillir sa belle-mère, en provenance de Colombie, son pays natal. Marie-Gaëlle Hopsore, la grand-mère maternelle, prévient alors les pompiers, qui débarquent dans la maison en quelques minutes. « J'ai juste



La petite Alana, entourée de ses parents Adriana et Guillaume, et de sa grande sœur, Ambre, est née dans le salon de la maison.

eu le temps d'aller sur le canapé. La tête du bébé était en train de sortir », poursuit la maman. Il est 17 h 28. Deux poussées suffiront pour voir naître ce bébé de 3,300 kg et de 49 cm. Aussitôt, Adriana et Alana sont protégées du froid par une couverture de survie. Accroché à son téléphone, le papa entend les premiers cris du bébé et est rassuré.

Toute la famille tient à remercier les secours et les voisins, surpris de voir autant de pompiers :

« Nous avons été épatés par ces jeunes pompiers. Nous tenons à les féliciter pour leur professionnalisme. » Dans la foulée, des médecins du Samu ont accompagné le bébé et la maman, qui ont été transportées à l'hôpital Monod de Montvilliers. Adriana a été prise en charge par les médecins et la petite Alana a subi quelques examens. Tout va bien. Il est 23 h lorsque le papa arrive à l'hôpital pour voir sa fille.

dans la maison dessinée par mon épouse et construite par mon père », souligne Guillaume Hopsore. Le lendemain, les parents sont allés déclarer la naissance de leur fille en mairie. « Nous tenons aussi à remercier le maire, Philippe Marie, qui nous a offert un bouquet de fleurs », notent Adriana et Guillaume. Cela faisait 47 ans qu'un enfant n'était pas né dans la commune...

Benoît Galley

Les bénévoles des Restos du cœur s'apprêtent à accueillir 150 personnes

La campagne hivernale des Restos du cœur à Quillebeuf a débuté la semaine dernière, dans l'ancienne bibliothèque. L'association créée par Coluche prend ainsi le relais du Soutien alimentaire cantonal (SAC), qui est présent tout au long de l'année à Quillebeuf.

Tous les jeudis, quatorze bénévoles des Restos du cœur sont mobilisés pour accueillir les bénéficiaires et distribuer les produits de première nécessité (produits alimentaires et d'hygiène) aux personnes en difficulté. « Nous allons accueillir 150 % de personnes supplémentaires par rapport à l'an dernier, soit 150 personnes », confie Jacques Gentil, le responsable de l'antenne de Quillebeuf. « Nous aidons de plus en plus de personnes âgées, qui ne peuvent pas se déplacer. Elles sont contraintes de



Les Restos du cœur à Quillebeuf comptent quatorze bénévoles. La distribution a lieu tous les jeudis matins et après-midi.

faire du co-voiturage ou de demander à leurs voisins. Nous accueillons aussi des femmes seules avec des enfants », ajoute-t-il.

Les bénévoles des Restos regrettent simplement de ne pas

pouvoir bénéficier de locaux plus grands pour proposer des aides supplémentaires. Une solution pourrait être trouvée à l'avenir.

■ Pratique : la distribution des Restos du cœur à

Quillebeuf a lieu tous les jeudis de 10 h à 11 h 30 puis de 13 h 30 à 17 h, dans l'ancienne bibliothèque. La campagne se terminera à la mi-mars.

Quillebeuf

L'ÉVEIL DE PONT-AUDMER
MARDI 15 DÉCEMBRE 2015
www.leveldespointaudmer.fr

22

■ Urgences

Pharmacien de garde. Composez le 32 37.
En l'absence du médecin traitant. Tél. 02 32 32 33 32.
Gendarmerie. Tél. 02 32 57 50 17. Les lundi, mercredi, samedi de 14 h à 19 h.
Sapeurs-pompiers. Tél. 18.
Infirmiers de Quillebeuf.
- Evelyn Bacheley, Arnaud Chevalier et Sophie Leroy-Jeanne - 66, Grande Rue. Tél. 02 32 57 54 59. Permanence de 8 h 30 à 9 h. Samedi et dimanche sur rendez-vous.
- Infirmières de Bourneville. Catherine Duvail, Nathalie Lemaire et Marie-Cécile Nibret - 1 bis rue des Jardins. Tél. 02 32 42 18 48. Permanence de 9 h à 9 h 30 et de 18 h à 18 h 30. Dimanche sur rendez-vous.
Ambulances de la Seine. M. Vally - 68, quai de Seine. Tél. 06 07 64 64 82.

■ Brèves

■ CANTON

Assemblée générale alluvions domaniales

L'assemblée générale du syndicat des locataires d'alluvions domaniales des cantons de Quillebeuf-sur-Seine et Beuzeville aura lieu le mercredi 23 décembre à 14 h 30 à la mairie du Marais-Vernier. Il sera procédé, par tirage au sort, à l'attribution des lots 41, 42, 43, 44 d'une superficie de 19 ha 80 sur la commune de Saint-Samson-de-la-Roque. Les candidats au tirage au sort par alluvions exploitants agricoles et habitants des deux cantons devront en faire la demande écrite avant le mardi 22 décembre auprès du président Daniel Blondel - 27680 Marais-Vernier. Il devront joindre à leur demande une attestation d'affiliation à la M.S.A. de Haute-Normandie.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Horaires d'hiver à la déchetterie

Les horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale de Quillebeuf-sur-Seine ont changé depuis le 16 octobre. Horaires d'hiver (du 16 octobre au 31 mars) : lundi, mardi, mercredi, jeudi, 8 h 30 à 12 h, vendredi, 9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30, samedi, 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30, dimanche, fermé.

■ SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

Mise en place d'un plan local d'urbanisme (PLU)

La municipalité met en place un plan local d'urbanisme (PLU). Les documents d'étude et d'élaboration du dossier d'arrêt du projet du plan local d'urbanisme ainsi que les avis émis par les personnes publiques seront mis à la disposition du public en mairie aux horaires d'ouverture et pendant un mois dans des conditions, lui permettant de formuler ses observations. Cinq réunions publiques seront organisées. La délibération sera affichée en mairie pendant un mois ainsi que dans le bulletin municipal.

Information mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 21 décembre au dimanche 3 janvier inclus. Pour toutes urgences, contacter A. Michalot, maire. Tél. 02 32 42 52 38, J. Carrey au 02 32 42 24 68 ou C. Guignard au 02 32 42 91 57.

Loto

Le comité des fêtes organise un loto (21 parties), le dimanche 20 décembre à 14 h à la salle des fêtes. 1^{er} prix : 200 € en bon d'achat et divers lots.

■ TROUVILLE-LA-HAULE

Recette du Téléthon

La municipalité a organisé diverses manifestations pour le Téléthon. La somme de 1 388 euros a été récoltée. Le centre communal d'action sociale (CCAS) remercie les généreux donateurs.

L'Éveil est aussi sur Internet
leveldespointaudmer.fr
Twitter @eveilponto
et facebook Rejoignez-nous

■ Les deux communes fusionneront à partir du 1^{er} janvier 2016

La commune Bourneville - Sainte-Croix est née

Une commune nouvelle va voir le jour : Bourneville - Sainte-Croix. Elle regroupera les deux communes actuelles qui comptent moins de 1 000 habitants.

Les communes de Bourneville et de Sainte-Croix sur Aizier ne formeront plus qu'une seule commune à compter du 1^{er} janvier 2016 : la commune nouvelle « Bourneville - Sainte-Croix ». « Nous avons décidé d'être maîtres de notre destin. Nous ne voulions pas que l'État nous impose de nous regrouper avec d'autres communes », a expliqué Gwendoline Presles, maire de Bourneville, mardi 2 décembre lors d'une réunion d'information.

1 220
habitants

C'est la commune de Sainte-Croix qui est à l'origine de la fusion : « Nous avons commencé à en parler en juin. Si nous voulons que nos petits villages continuent d'exister, il faut que nous nous regroupions », indique le maire, Didier Lannoy, qui a organisé une réunion samedi 5 décembre. Depuis sept ans, les communes travaillent ensemble autour des écoles.

Au cours de l'année 2016, un nouveau conseil municipal sera installé avec l'élection d'un maire et d'adjoints. Ce nouveau conseil sera composé des deux conseils municipaux actuels. « À partir de 2020, un maire sera élu pour la commune nouvelle. Il y aura un maire délégué pour chaque commune », a présenté



Une cinquantaine d'habitants sont venus à la réunion publique organisée à Bourneville. Une réunion a également eu lieu à Sainte-Croix sur Aizier.

Gwendoline Presles devant une cinquantaine d'habitants. La commune nouvelle comptera 1 220 habitants et pourra alors bénéficier des dotations de l'État. « Cette année, les aides ont diminué de 7 %. La solution n'est pas d'augmenter les impôts », a souligné le maire de Bourneville.

Des élus
unanimes

En fusionnant avec une autre commune et en franchissant le cap des 1 000 habitants, les communes pourront à nouveau

être soutenues financièrement par l'État. La commune de Bourneville pourra bénéficier de 60 000 euros supplémentaires en se regroupant avec Sainte-Croix.

Plusieurs habitants ont regretté qu'il n'y ait pas eu de concertation avec la population : « Nous aurions aimé avoir la parole avant que la décision soit prise. La commune aurait pu organiser un référendum », a souligné Gwendoline Presles à l'issue d'un vote n'ayant pas été obligatoire « puisque les deux conseils municipaux étaient d'accord à l'unanimité ».

Les deux communes mèneront un projet commun dans un

premier temps : la création d'une piste cyclable entre les deux communes. « Nous continuerons à réaliser les projets dans chaque commune », a précisé Gwendoline Presles.

Des études seront réalisées par le conseil départemental au sujet de l'implantation du collège. En revanche, le projet de nouvelle mairie est repoussé à quelques années. Afin de pouvoir accueillir les personnes handicapées, une rampe sera installée à l'arrière de la mairie. « Nous devons aussi rendre accessible la salle des fêtes et la Poste », a ajouté le maire.

Benoît Galley

■ SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

Le club des Roseaux a fêté Noël

Les membres du club des Roseaux de Sainte-Opportune-la-Mare ont partagé le repas de Noël à la salle communale, mercredi 9 décembre. Quarante-sept des cinquante adhérents étaient présents pour ce repas en partie préparé par les membres du bureau du club.

La doyenne du club, Geneviève Martin, 92 ans, était aussi présente. Comme chaque deuxième mercredi du mois, l'après-midi s'est poursuivi autour des cartes, dominos ou triominos. « Les adhérents qui le souhaitent pourront assister au déjeuner-spectacle au Lido, le 7 janvier. Ce rendez-vous était prévu en novembre, mais il avait été reporté en raison des événements qui se sont déroulés à Paris », indique la



Le repas de Noël a réuni quarante-sept des cinquante membres du club à la salle communale.

présidente, Micheline Versavel. La prochaine rencontre aura lieu le deuxième mercredi de janvier. Les adhérents partageront

la galette des rois. Un concours de coïncidence sera également organisé fin février ou début mars.

Les aînés du club se retrouvent tous les deuxième mercredis du mois de 14 h à 18 h à la salle de Sainte-Opportune-la-Mare.

Quillebeuf

L'ÉVEIL DE PONT-AUDERMER
MARDI 6 MARS 2018
actu.fril-veille-de-pont-audemer 22

■ Urgences

Pharmacie de garde. Composez le 32 37.
En l'absence du médecin traitant. Tél. 02 32 33 32 32.
Gendarmerie. Tél. 02 32 57 50 17. Les lundi, mercredi, samedi de 14 h à 19 h.
Sapeurs-pompiers. Tél. 18.
Infirmiers de Quillebeuf.
- Evelyn Bacheley, Arnaud Chevalier et Sophie Leroy-Jeanne - 66, Grande Rue. Tél. 02 32 57 54 59. Permanence de 8 h 30 à 9 h. Samedi et dimanche sur rendez-vous.
- Infirmières de Bourneville. Nathalie Lemaître et Aurélie Lefrançois 1 bis rue des Jardins. Tél. 02 32 42 18 48. Permanence de 9 h à 9 h 30 et de 18 h à 18 h 30. Dimanche sur rendez-vous.
Ambulances de la Seine. M. Vally - 68, quai de Seine. Tél. 06 07 64 64 82.
Alcool Assistance. Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool, soutien à l'entourage, sensibilisation au risque. Président : Pascal Lemoine, 06 33 54 70 58.

■ Brèves

■ QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Cessez-le-feu en Algérie - 15 mars 1962

La section locale de la fédération nationale des anciens combattants (FNACA) invite la population à participer aux cérémonies commémoratives du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires, le lundi 19 mars à 14 h 30 au monument aux morts. Cette cérémonie sera suivie d'un café ou d'un thé offerts par la municipalité.

Campagne d'été des Restos du cœur

Les familles seront accueillies pour les inscriptions le mercredi 14 mars de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h à notre nouvelle adresse : 15 route de Pont-Audemer à Saint-Aubin-sur-Quillebeuf (ancien arsenal des pompiers). La date de la première distribution sera précisée au moment de l'inscription. L'association recherche également des bénévoles (femmes et hommes) disposant de temps libre avec une possibilité d'accéder au poste de co-responsable de centre. Renseignements par tél. au 09 63 28 98 87 ou par mail : ad27.quillebeuf@restosducoeur.org

■ BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX

Bourse aux vêtements

L'association Récéré Mômes organise le samedi 10 mars, de 9 h à 17 h, sa traditionnelle bourse aux vêtements enfants (0/12 ans) et articles de puériculture à la salle des fêtes de Bourneville-Sainte-Croix. 4 € la table, deux tables maximum par exposant. Tout au long de cette journée, en partenariat avec une association caritative, un point de collecte sera disponible pour recueillir les dons des visiteurs. Entrée gratuite. Pour tous renseignements, Patricia au 06 61 95 69 81 ou recreamomes@yahoo.fr

■ MARAIS-VERNIER

Concours de coïncée

Le Club du muguet organise un concours de coïncée en individuel le mardi 27 mars à 14 h à la salle Don Bosco. Inscription : 7 €.

■ SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF

Loto du comité des fêtes

Le comité des fêtes organise un loto, samedi 10 mars à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 19 h 30. 1 000 € de lots. Réservation auprès de Jacques Nibreu au 02 32 57 25 39 - 06 62 92 14 17; Christian Dubroquois au 06 88 09 33 52.

■ SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

Plan local d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de Sainte-Opportune-la-Mare, une réunion publique organisée par la commune et le service urbanisme de la Communauté de communes Roumois Seine se déroulera mercredi 21 mars à 18 h à la salle communale située au 81, chemin de la Vallée. A cette occasion, il sera présenté aux habitants les résultats de l'étude réalisée pour l'élaboration du futur PLU, ainsi que le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable de la commune.

■ SAINT-OUEN-DES-CHAMPS

Loto des petites K'nailles

L'association « Les petites K'nailles » (regroupement scolaire Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurien et Sainte-Opportune-la-Mare) organise au sein de l'école de Saint-Ouen-des-Champs un loto le samedi 10 mars. A gagner plus de 1 000 € de lots : nettoyeur haute pression, buse à bête, sèche-linge, etc. 3 € le carton / 15 € les 7 / 20 € les 10. Restauration et buvette sur place. Réservations et renseignements au 06 48 94 93 76.

■ Les travaux du demi-échangeur de l'A13 se poursuivent

La déviation de Bourneville fermée jusqu'au 12 mars

La voie de contournement de Bourneville reste fermée jusqu'au 12 mars. Les travaux du demi-échangeur de l'A13 se poursuivent. L'aménagement des giratoires se termine.

Les travaux pour la réalisation du demi-échangeur autoroutier de Bourneville, permettant aux automobilistes d'aller vers Caen ou de sortir depuis la « capitale » du Calvados, ont débuté en octobre dernier. Les ouvriers ont commencé le chantier en aménageant deux giratoires, qui « sont terminés à 75 % », précise Pascal Roussel, responsable d'opération à la SAPN (Société des autoroutes Paris Normandie).

Circulation alternée

Depuis mi-janvier, la voie de contournement de Bourneville, la RD179 est fermée à la circulation. Cinq à six semaines de travaux étaient prévues. « Cette route aurait dû être rouverte à la circulation fin février. En raison des mauvaises conditions météo, les enrobés n'ont pas pu être réalisés. Les travaux sont prolongés environ jusqu'au 12 mars », souligne Pascal Roussel.

Pendant la durée de ces travaux sur la RD179, la SAPN a mis en place des aménagements provisoires dans le centre de Bourneville : « La municipalité a accepté notre demande. Des chicanes ont



Les giratoires permettant l'accès à l'autoroute A13 au niveau de Bourneville « sont terminés à 75 % » dit le responsable d'opération de la SAPN, Pascal Roussel (l'homme Press pour le groupe Sanef)

été installées dans les entrées de bourg et des panneaux lumineux signalent la présence d'enfants près de l'école. L'objectif est de faire ralentir les poids lourds, plus nombreux que d'habitude à traverser le bourg pendant la fermeture de cette voie de contournement », explique le responsable d'opération. Ces moyens seront retirés lorsque la RD179 sera rouverte à la circulation. Cette solution provisoire donne tout de même quelques

idées à la municipalité, qui souhaite sécuriser ses entrées et son centre-bourg.

En parallèle, des refuges avec les postes d'appel d'urgence ont été mis aux normes ou réalisés sur les bretelles d'autoroute. « Le terrassement des nouvelles bretelles est prévu à la mi-mars », ajoute Pascal Roussel. De manière générale, le chantier avance bien : « De nouvelles circulations alternées sont prévues dans les semaines à venir. Les gira-

toires seront bientôt terminés et les enrobés seront réalisés de nuit », conclut-il. La mise en service du demi-échangeur est programmée à l'été 2020 mais l'avancée du chantier devrait permettre une ouverture plus rapide.

Benoît Gallej

Plus d'informations sur le site www.planderelance.sanef.com

■ QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Les nouveaux élus ont assisté à leur premier conseil municipal

Christine Michel, Pierre-Marcel Dupuy, Christophe Tanay et Pascal Lemoine ont pris part à leur première réunion de conseil municipal en tant que nouveau conseiller, mercredi 28 février, à Quillebeuf. Seul Gilles Ballo, excusé, était absent.

Les cinq nouveaux conseillers municipaux ont été élus le 18 février dernier suite à une élection complémentaire. De fait, un tiers des membres du conseil avait démissionné au cours des dix-huit derniers mois.

Le maire de Quillebeuf, Alain Tessier, leur a souhaité la bienvenue puis a suivi l'ordre du jour de ce conseil où les décisions étaient principalement d'ordre administratif. Le conseil a notamment pris la décision d'adhérer à nouveau au Service d'urbanisme mutualisé (SUM) de Pont-Audemer.

« Cela fonctionne très bien comme cela. La Communauté



De gauche à droite, Pascal Lemoine, Christophe Tanay, Christine Michel et Pierre-Marcel Dupuy les nouveaux conseillers municipaux. Gilles Ballo était absent.

de communes Roumois-Seine a mis en place son propre service d'instruction, mais il coûtera plus cher aux communes », a souligné le maire.

« Je reste sur mes positions », a ajouté Alain Tessier. La convention doit durer trois ans. D'autre part, la commune a

décidé de demander un constat d'huissier et une expertise judiciaire en saisissant le tribunal administratif en ce qui concerne l'état du groupe scolaire. « Il y a toujours des problèmes de fuites. Les entreprises interviennent mais ne font pas tout ce qu'on leur demande.

Ce n'est pas sain pour les enfants. Si nous ne prenons pas nos responsabilités, l'éco qui a été construite en 20 ans sera sinistrée dans peu de temps », a indiqué Alain Tessier.

Quillebeuf

L'ÉVEIL DE PONT-AUDMER
MARDI 13 MARS 2018
actu.fr/leveil-de-pont-audmer

21

■ Urgences

Pharmacien de garde. Composez le 32 37.
En l'absence du médecin traitant. Tél. 02 32 33 32 32.
Gendarmerie. Tél. 02 32 57 50 17. Les lundi, mercredi, samedi de 14 h à 19 h.
Sapeurs-pompiers. Tél. 18.
Infirmiers de Quillebeuf.
- Evelyn Bachely, Arnaud Chevalier et Sophie Leroy-Jeanne - 66, Grande Rue. Tél. 02 32 57 54 59. Permanence de 8 h 30 à 9 h. Samedi et dimanche sur rendez-vous.
- Infirmières de Bourneville. Nathalie Lemaire et Aurélie Lefrançois 1 bis rue des Jardins. Tél. 02 32 42 18 48. Permanence de 9 h à 9 h 30 et de 18 h à 18 h 30. Dimanche sur rendez-vous.
Ambulances de la Seine. M. Vally - 68, quai de Seine. Tél. 06 07 64 64 32.
Alcool Assistance. Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool, soutien à l'entourage, sensibilisation au risque. Président : Pascal Lemoine, 06 33 54 70 58.

■ Brèves

■ QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Cessez-le-feu en Algérie - 19 mars 1962

La section locale de la fédération nationale des anciens combattants (FNACA) invite la population à participer aux cérémonies commémoratives du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires, le lundi 19 mars à 14 h 30 au monument aux morts. Cette cérémonie sera suivie d'un café ou d'un thé offerts par la municipalité.

Campagne d'été des Restos du cœur

Les familles seront accueillies pour les inscriptions le mercredi 14 mars de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h à notre nouvelle adresse : 15 route de Pont-Audmer à Saint-Aubin-sur-Quillebeuf (ancien arsenal des pompiers). La date de la première distribution sera précisée au moment de l'inscription. L'association recherche également des bénévoles (femmes et hommes) disposant de temps libre avec une possibilité d'accéder au poste de co-responsable de centre. Renseignements par tél. au 09 63 28 98 87 ou par mail : ad27.quillebeuf@restosducoeur.org

■ BOURNEVILLE-SAINT-CROIX

Assemblée générale du comité des fêtes

Le comité des fêtes de Bourneville (Afac) organise son assemblée générale annuelle le mercredi 21 mars à 20 h 30 dans la petite salle de la mairie. Ordre du jour : création d'un nouveau bureau. Toutes les personnes intéressées pour aider ponctuellement et sans engagement sont invitées, tout comme les présidents et membres des autres associations du village ainsi que les commerçants, artisans et l'équipe municipale.

■ LE MARAIS-VERNIER

Concours de coïncidence

Le club du loup organise un concours de coïncidence individuel le mardi 27 mars à 14 h à la salle Don Bosco. Inscription : 7 €.

■ SAINT-OPPORTUNE-LA-MARE

Plan local d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de Sainte-Opportune-la-Mare, une réunion publique organisée par la commune et le service urbanisme de la Communauté de communes Roumois Seine se déroulera mercredi 21 mars à 18 h à la salle communale située au 81, chemin de la Vallée. A cette occasion, il sera présenté aux habitants les résultats de l'étude réalisée pour l'élaboration du futur PLU, ainsi que le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable de la commune.

Associations

Vous souhaitez renforcer l'impact de vos communiqués (loto, soirée, concours, etc.) ?
Publiez-les sous cette présentation aux dates que vous choisirez.

Utilisez notre rubrique "communiqués"

Contactez Isabelle Lavoisier
au 02 32 41 20 20

Format 5,5 X 8,4 cm, 30 € TTC pour une parution, 45 € TTC les deux parutions.

■ La mini-ferme de la famille Delabarre est installée à Saint-Aubin

Des balades en calèches proposées au marais Vernier

La famille Delabarre de Saint-Aubin propose des balades en calèches et des séjours en roulotte au marais Vernier. L'occasion de découvrir la région de manière différente !

Vous avez certainement découvert le marais Vernier en voiture, à vélo ou encore à pied. Et si vous le visitiez à bord d'une calèche, tirée par deux chevaux ? C'est l'idée originale proposée par la famille Delabarre, installée depuis trois à Saint-Aubin-sur-Quillebeuf. Thierry, Isabelle et leur fils Maxime ont déjà testé ces balades l'an dernier avec des proches ou des voisins. Le succès était au rendez-vous.

Un lieu de bien-être

La famille a décidé de développer le projet et a créé Roulotte en Seine normande. « Nous proposons des balades en calèches, la location de calèches et de roulettes ainsi que de la traction animale », explique Thierry Delabarre. Ce dernier possède des chevaux de trait (percheron, cob normand, étalon baudet du Poitou). « Nous avons acheté des voitures d'attelage. Nous avons de plus en plus de demandes pour visiter le marais Vernier », remarque-t-il.

Plusieurs balades sont proposées, allant de 1 h 30 à 5 h. « Nous emmenons les personnes jusqu'à la Grand'Mère, à l'Auberge de l'Etampage ou nous faisons le grand tour de 30 km. Nous les accompagnons tout au long de la balade. Nous observons les cigognes et la réserve naturelle en montant au mirador », développe Thierry Delabarre. Les personnes qui souhaitent



La famille Delabarre de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf propose des balades en calèches dans le marais Vernier.

passer une nuit atypique dans le marais Vernier peuvent louer une roulotte foraine datant de 1912, totalement rénovée. « La roulotte peut accueillir deux adultes et deux enfants ou trois adultes », précise-t-il. Prochainement, ils pourront aussi séjourner sur place, à Saint-Aubin-sur-Quillebeuf. « Nous voulons avoir au moins quatre roulettes. Les touristes pourront découvrir l'éco musée avec les vieux outils de la ferme, la mini-ferme avec les animaux, les ruches. Nous souhaitons créer un lieu de bien-être, au calme », sou-

lignent Thierry et Isabelle Delabarre.

Débardage

D'autre part, la famille est sollicitée pour des événements tels que mariage, animation de Noël, calèche pour le cinéma, etc. « Nous proposons également de la traction animale : débardage, fauchage, entretien en zone humide et maraîchage, entretien de voiries, ramassage de déchets », remarque Thierry Delabarre, qui envisage de former des personnes et

d'embaucher si le succès est au rendez-vous. Un projet qui devrait satisfaire les familles et les baroudeurs.

Benoît Galley

Pratique : Roulotte en Seine normande, calèches touristiques, location de calèches et de roulettes, traction animale, élevage de mule, 960 rue les Meheux, 27 680 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf. Mail : roulotte.enseine.normande@gmail.com - Tél. : 06 20 50 57 10 - 06 77 38 21 76.

■ SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF

Succès pour le loto du comité des fêtes

180 joueurs ont répondu à l'invitation du comité des fêtes, samedi 10 mars, pour le traditionnel loto organisé par le comité des fêtes de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf.

« Cette année, nous avons eu un peu moins de joueurs, mais c'est sûrement dû au grand nombre de lotos dans la région ce soir », explique le président du comité des fêtes, Jacques Nibreu. « Mais nous restons quand même satisfaits de la fréquentation » indique-t-il.

Plus de 1 600 € de loto étaient à gagner ce samedi soir. Un téléviseur 124 cm accompagné

d'un home cinéma, un salon de jardin, un overboard, ou encore une barre Bluetooth... 22 loto étaient mis en jeu.

La buvette mise en place a connu elle aussi un véritable succès, prise d'assaut dès le début des parties.

Les fonds collectés lors de ce loto serviront à financer l'achat des œufs de pâques, pour le traditionnel événement organisé par le comité des fêtes et ouvert aux enfants du village le samedi 31 mars. Ils serviront également à financer les jeux intervillages et le feu d'artifice qui aura lieu lors du week-end de la Pentecôte.



Les joueurs et joueuses étaient nombreux samedi 10 mars à Saint-Aubin.

Citoyennes, Citoyens de Sainte Opportune la Mare

LA MAIRIE COMMUNIQUE															
- Edition juin 2018 -															
De Mr Le Maire à Vous Je me dois de vous tenir informé de l'actualité communautaire qui Nous concerne. Suite au découpage de Mr Le préfet en poste en 2016-2017, Nous avons fusionné au 1er janvier 2017 avec d'autres communautés de communes et dépendons depuis de la Communauté de communes Roumois-Seine (CCRS). Cependant de cette union, que fût notre STUPÉFACTION ! La pilule reste amère et indigeste et vous vous doutez bien que le compte administratif communautaire 2017 n'a pas pu être approuvé. Et la sentence est tombée de la Chambre Régionale des Comptes : la Mise sous tutelle de la CCRS. Face à ce contexte financier et politique de la CCRS, les ex-communautés de communes de Roumois-Nord et Quillebeufs/S demandent à se retirer de la CCRS et de créer à elles deux, un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1er janvier 2019. Que ces nouvelles, ne gâchent pas votre été surtout, je vous souhaite le meilleur, prenez soin de vous et soyez heureux. Alain MICHALOT, le Maire	Campagne de recensement de la population Merci à tous pour l'accueil accordé à notre agent recenseur, Martine FLORENTIN qui s'est présentée à votre domicile durant la campagne de recensement en janvier/février dernier. Pour la première année, l'INSEE lançait et invitait les foyers à se recenser sur internet ! Félicitations pour votre implication et votre diligence, vous avez été plus de 76% de personne physique soit 53% de foyer sur la commune à vous être connectés à l'application et à répondre en ligne, un GRAND succès communal voir départemental apprécié par l'INSEE. BRAVO à nos CYBER-recensés ! <u>Population légale au 1er janvier 2015 en vigueur au 1er janvier 2018 :</u> Population Municipale : 445 Population comptée à part : 12 (dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune, ex : étudiants, militaires, résidents en maison de retraite, ...) Population totale : 457														
Finances locales <u>Des taux d'imposition reconduits en 2018, sans augmentation :</u> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">• Taxe d'habitation</td> <td style="text-align: right;">5.10 %</td> </tr> <tr> <td>• Taxe foncière (bâti)</td> <td style="text-align: right;">7.93 %</td> </tr> <tr> <td>• Taxe foncière (non bâti)</td> <td style="text-align: right;">18.30 %</td> </tr> </table> <u>Compte Administratif 2017:</u> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">* Résultat de fonctionnement :</td> <td style="text-align: right;">+ 183 464.50 €</td> </tr> <tr> <td>* Résultat d'investissement :</td> <td style="text-align: right;">+ 99 861.37 €</td> </tr> </table> <u>Budget Primitif 2018 :</u> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">* Section de Fonctionnement :</td> <td style="text-align: right;">258 804.67 €</td> </tr> <tr> <td>* Section d' Investissement :</td> <td style="text-align: right;">259 597.18 €</td> </tr> </table>	• Taxe d'habitation	5.10 %	• Taxe foncière (bâti)	7.93 %	• Taxe foncière (non bâti)	18.30 %	* Résultat de fonctionnement :	+ 183 464.50 €	* Résultat d'investissement :	+ 99 861.37 €	* Section de Fonctionnement :	258 804.67 €	* Section d' Investissement :	259 597.18 €	Investissements - Aménagement/rénovation intérieurs du local destiné à l'implantation des Ambulances - Taxi de la Seine sur la commune, - Remplacement de la minuterie et des aiguilles sur un des cadran extérieur du clocher de l'église, - Acquisition/remplacement de la porte d'entrée du salon de coiffure, - Acquisition d'un but de foot pour le club de Football intercommunal : Le Bel Air, - Aménagement /rénovation du logement d'habitation au n°80 place de la Mairie, - Travaux d'effacement de réseau électrique sur RD 810, circulation et stationnement réglementés du 14/05/18 au 13/07/18  <u>Subvention communale attribuée en 2018 au Service d'Incendie et de Secours de Quillebeufs/S</u>
• Taxe d'habitation	5.10 %														
• Taxe foncière (bâti)	7.93 %														
• Taxe foncière (non bâti)	18.30 %														
* Résultat de fonctionnement :	+ 183 464.50 €														
* Résultat d'investissement :	+ 99 861.37 €														
* Section de Fonctionnement :	258 804.67 €														
* Section d' Investissement :	259 597.18 €														



Les nouveautés de notre village



- **Déménagement du secrétariat de Mairie**, transféré le 23 avril 2018 dans le bâtiment communal vacant, l'ancien bureau de poste, « rafraîchi » pour l'occasion, afin de libérer le local pour l'arrivée au 1er juillet 2018 de Mr & Mme VALY, artisans Ambulanciers- Taxis de la Seine.

- **Ouverture d'un nouveau GITE** sur la Commune « Le Pressoir » pour 6 pers. , Samuel & Malaurie HEUTTE, au n°64 place de la Mairie, accueillent avec bonheur depuis le 1er avril 2018, toute l'année, leurs hôtes dans cette charmante demeure aménagée et décorée avec raffinement (09.83.52.77.04/06.34.43.17.04).



- **Confrérie de Charité**, la passation de pouvoir pour une année a eu lieu le 18 février 2018 : Mr Denis BÉNEULT (à l'extrême droite sur la photo ci-contre) est nommé « MAITRE ». Tous nouveaux frères de charité sont, avec grande joie, les bienvenus au sein de la confrérie.

- **L'avancement de la procédure d'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, les études se poursuivent. Une première phase de diagnostic de territoire et d'état initial de l'environnement menée l'été dernier a permis de partager un état des lieux et de définir les grands enjeux du territoire. Une concertation avec la profession agricole a notamment été menée. Sur la base de ce constat, le groupe de travail (la commission communale urbanisme, le cabinet AUDDICÉ et le pôle instructeur urbanisme de la communauté de Commune Roumois Seine -CCRS) a travaillé sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) consistant à définir le projet « politique » répondant à tous les enjeux en terme d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, d'habitat, de transports et déplacements, de réseaux d'énergie, de développement des communications numériques, d'équipement commercial, de développement économique et des loisirs... Ce PADD issu de ces réflexions, a été débattu avec les Personnes Publiques Associées et a été présenté à la population lors d'une réunion publique en mars dernier. Les orientations du PADD doivent désormais être transcrites en règlement graphique et écrit ; et également en orientations d'aménagement et de programmation sur des secteurs à enjeux. Les grandes lignes de ces documents vous seront présentées lors de prochaines réunions publiques. Cette procédure de PLU, menée par la CCRS en lien avec la commission communale, associe tout au long des réflexions des Personnes Publiques Associées (PPA) : État, Région, Département, Chambres Consulaires, Parc Naturel Régional, territoires voisins... C'est également le cas de la population à travers le processus de concertation. La commune a décidé d'associer les habitants au travers de certains outils, dont notamment la mise en place d'un registre de concertation (à votre disposition en Mairie), la parution d'articles dans le bulletin et au travers de réunions publiques. Les documents en cours de validation, seront prochainement consultables en mairie aux heures d'ouverture. Enfin, une enquête publique aura lieu avant l'adoption définitive des documents du PLU. Les dates et modalités précises vous seront communiquées au moment venu. La commune espère rendre le futur PLU plus compréhensible et le faire accepter comme un instrument utile pour l'aménagement du territoire et la préservation du cadre de vie du village.



Annexe 3 : Délibération fixant les modalités de concertation



2015 - 029 Bis

MAIRIE de SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

---27680

☎ 02.32.42.04.74 📠 02.32.56.21.05

Permanences :
Lundi et Mercredi de 16 h30 à 18h30
steopportunelamare@wanadoo.fr

Bis
N°29 /2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11

Date de la Convocation : 16/11/2015

Date d’Affichage : 16/11/2015

L'an deux mil quinze, le vingt novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHALOT, Maire.

PRESENTS : MM. MICHALOT Alain. CARREY Jacques .GUINAMANT Cyrille. MME. MONTIER Emilie. HAROU Jennifer et ANFRY Florence. MM.DELANNEY Jean-Jacques. EDELINE Michel .LETELLIER Alain. GUINAMANT François et QUESNEY Charles

ABSENT :

POUVOIR :

OBJET : PRESCRIPTION Plan Local d'Urbanisme

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.6 et suivants et L 300.2

Le Maire présente les raisons de l'élaboration du PLU :

- *maintenir l'attractivité de la commune en valorisant ses atouts et en gardant son aspect rural*
- *développer une offre mesurée de nouveaux logements après analyse des besoins et des contraintes en favorisant une mixité intergénérationnelle par une diversité de l'offre*
- *préserver l'espace agricole et les espaces naturels de qualité en implantant les nouvelles constructions à proximité des accès et des services*
- *développement raisonné des hameaux existants, maintien de la zone d'activité et lutte contre la déperdition foncière des terres agricoles*

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'organe délibérant le conseil municipal décide :

- 1 - de prescrire l'élaboration d'un PLU,

2 - que l'élaboration porte sur l'intégralité du territoire de la commune conformément à l'article L 123.1 du code de l'urbanisme,

3 - que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- des documents d'étude et d'élaboration du dossier d'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme ainsi que les avis émis par les personnes publiques seront mis à la disposition du public en Mairie aux horaires d'ouverture au public et pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ses observations seront enregistrées et conservées.
- 5 réunions publiques
- publication fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois ainsi que dans le bulletin municipal
- publication dans la presse locale l'Eveil de Pont-audemer et le Paris-Normandie de Pont-audemer pendant un mois et dans un registre en Mairie.

4 - de donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU et la vectorisation du cadastre.

5 - de solliciter de l'État qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental,

6 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et d'artisanat et de la Chambre d'Agriculture,
- au Président du parc naturel régional des Boucles de la Seine, Normandie et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Haute Normandie

Aux Maires des communes limitrophes :

- Saint Aubin sur Quillebeuf
- Le Marais-Vernier
- Bouquelon
- Saint Ouen des Champs
- Saint-Thurien
- Trouville la Haule

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, mention en sera faite dans le journal suivant : l'Eveil de Pont-Audemer et le Paris-Normandie de Pont-audemer.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Alain MICHALOT



Annexe 4 : Extraits des mesures d'information dans les journaux locaux et sur le site internet de la Communauté de Communes Roumois Seine après arrêt



Quillebeuf

L'ÉVEIL DE PONT-AUDEMER
MARDI 22 DÉCEMBRE 2020
actu.fr/L-EVEIL-DE-PONT-AUDEMER 19

■ Urgences

Pharmacien de garde. Composez le 32 37.
En l'absence du médecin traitant. Tél. 116 117.
Sapeurs-pompiers. Tél. 18.
Infirmiers de Quillebeuf.
- Arnaud Chevalier, Sophie Leroy-Jeanne et Eva Fontaine - 66, Grande Rue. Tél. 02 32 57 54 59. Permanence de 8 h 30 à 9 h. Samedi et dimanche sur rendez-vous.
Infirmières de Bourneville.
Nathalie Lemaître et Aurélie Lefrançois 1 bis rue des jardins. Tél : 02.32.42.18.48. Permanences de 9 h à 9 h 30 et le soir ainsi que le dimanche sur rendez-vous.
Ambulances de la Seine. M. Vally - 88 place de la Mairie Ste-Opportune-la-Mare. Tél. 06 07 64 64 82.
Alcool Assistance. Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool, soutien à l'entourage, sensibilisation au risque. Contact : 06 16 31 30 34 06 83 04 19 61.

Collecte participative d'objets sur Quillebeuf

Dès juin 2021, MuséoSeine, le musée de la Seine normande à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine consacra une exposition temporaire à Quillebeuf-sur-Seine, son passé maritime et l'histoire de la vie quotidienne de ses habitants, du XVI^e jusqu'au début du XIX^e siècle. MuséoSeine lance un appel à participation pour la collecte d'objets qui permettraient d'illustrer l'histoire de cette ville, riche par son passé maritime. Le passé de Quillebeuf-sur-Seine ne doit pas être oublié, alors n'hésitez pas, présentez vos objets, qui se verront peut-être intégrés à l'exposition gratuite « Toutes voiles vers Quillebeuf ! Une position stratégique jusqu'à la fin du XVIII^e siècle » du 1^{er} juin au 30 novembre 2021 à MuséoSeine à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine. Vos objets vous seront ensuite restitués. La collecte sera clôturée au 15 janvier 2021. Pour plus amples informations, contactez MuséoSeine au 02 35 95 90 13 ou museos@cauxseine.fr.

■ Brèves

■ CANTON

Ouverture des églises pour les crèches

La plupart des églises de l'ex-canton de Quillebeuf seront ouvertes au public les dimanches 27 décembre et 3 janvier (sauf Aizier et Bouquelon) de 14 h 30 à 17 h 30. L'occasion de découvrir les crèches réalisées par les bénévoles des confréries de charité ou des communes. À Trouville-la-Haule, une librairie ambulante s'installera le dimanche après-midi. La veillée de Noël aura lieu à Quillebeuf (lire ci-dessous).

Messes de Noël

Horaires des messes de Noël : jeudi 24 décembre, à 18 h 30 en l'église de Quillebeuf, 18 h 30 en l'église de Pont-Audemer et 22 h en l'église de Saint-Siméon ; vendredi 25 décembre, 10 h 30, messe du jour de Noël en l'église de Pont-Audemer.

■ QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Fermeture de la mairie

La mairie de Quillebeuf-sur-Seine sera fermée le 24 décembre 2020 et le 31 janvier 2021.

■ BOUQUELON

Fermeture de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée jeudi 24 et jeudi 31 décembre. En cas d'urgence, s'adresser au maire au 06 09 71 20 12.

■ SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE

Enquête publique pour le Plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Opportune-la-Mare a été arrêté le 29 janvier 2020 par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, compétente en matière de document d'urbanisme. Le document arrêté et les avis des personnes publiques associées (PPA) sont consultables à la mairie de Sainte-Opportune-la-Mare. Dans la continuité de la procédure, le Plan Local d'Urbanisme arrêté va être soumis à enquête publique en début d'année 2021. L'enquête permettra au public de venir consulter le Plan Local d'Urbanisme arrêté et de formuler des observations auprès d'un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif. La population sera informée de la date, de la durée et des modalités de cette enquête publique par la presse, par affichage en mairie et à la Communauté de communes Roumois Seine, ainsi que sur le site Internet de cette dernière. Une fois l'enquête publique réalisée, le Plan Local d'Urbanisme pourra être présenté en Conseil Communautaire afin d'être approuvé et rendu exécutoire.

■ Originaire de Tocqueville, elle a bénéficié d'une aide de Bouchons 276

Kimberley, 1,30 m, pourra bientôt conduire sa voiture

Kimberley Boivin, 22 ans, est atteinte de l'anémie de Fanconi, une maladie génétique. Elle mesure 1,30 m. Un aménagement de son véhicule était donc nécessaire.

Améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées : tel est l'objectif de l'association régionale Bouchons 276*. En 2020, plus de quarante personnes ont pu être accompagnées financièrement (42 150 € au total ont été reversés). C'est le cas de Kimberley Boivin, originaire de Tocqueville. Atteinte de l'anémie de Fanconi, une maladie génétique rare de la moelle osseuse, la jeune femme de 22 ans mesure 1,30 m.

Une aide de 500 €

Une taille qui peut se révéler handicapante lorsqu'on veut évoluer sur le plan professionnel. La question s'est ainsi posée pour conduire un véhicule. « Les pédales étaient trop loin pour moi », constate-t-elle. Il a fallu aménager la voiture en rehaussant le plancher et le siège. Des travaux qui engendrent des coûts (un peu plus de 1 200 €). « C'est une somme assez importante », remarque la jeune femme, qui travaille actuellement dans la restauration rapide.

Kimberley Boivin a alors fait appel à l'association Bouchons 276 : « C'est ma tante qui m'a dit que cette association pouvait m'aider. Elle travaille avec des personnes âgées et handicapées et elle connaissait un peu cette association. J'ai rempli un dossier. Je ne pensais pas pouvoir bénéficier



Kimberley Boivin, 22 ans, est atteinte d'anémie de Fanconi, une maladie génétique de la moelle osseuse. Elle a pu réaménager sa voiture et espère obtenir son permis de conduire.

d'aides. Il y a quelques jours, la bonne nouvelle est tombée : l'association lui a accordé 500 €.

L'aménagement de sa voiture lui permet de conduire : « Je suis en conduite super-

visée (la conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite « supervisée » par un accompagnateur) avec mon conjoint. J'espère bientôt décrocher mon permis de conduire », poursuit Kimberley.

Titulaire d'un CAP avec mention complémentaire dans la coiffure, la jeune femme n'a pas trouvé de poste : « J'ai voulu faire passer un Brevet professionnel mais je n'ai pas trouvé de patron. Depuis un an et demi, je travaille donc dans une chaîne de restauration rapide à Val-de-Reuil. Cela me plaît alors je pense continuer dans cette voie », conduit Kimberley, qui s'est installée à Pont-de-l'Arche.

Benoît Galley

* L'association Bouchons 276 collecte tous les bouchons et couvercles en plastique depuis 17 ans. Les bouchons sont ensuite recyclés. Ils sont revendus à des sociétés de plasturgie qui fabriquent des sièges rehausseurs, des tubes, des pare-chocs ou encore des salons de jardins en plastique. Bouchons 276 permet de financer des travaux tels qu'aménagement de salle de bains, aménagement de véhicules pour personnes handicapées, etc. destinés à des personnes en situation de handicap.

■ BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX

Près de 700 € récoltés pour Octobre rose

Pour la première fois, la commune de Bourneville-Sainte-Croix participait à l'opération Octobre rose* menée par la Communauté de communes Roumois Seine. Un appel aux associations avait été lancé et trois d'entre elles avaient accepté de participer : Récréa'Mômes, le Judo club section de Bourneville et Rand'nature. Le restaurant Mia Stela s'était associé à l'action par une tombola et un repas qui devait se jumeler à un spectacle. Mais la situation sanitaire s'est décidément aggravée et toutes les actions ont dû être annulées.

Mais les présidents des associations Chloé David, M. Bourdais et Martine Mauconduit

ainsi qu'Anita Deschamps ont maintenu généreusement les dons et ont permis de récolter 686,26 euros ce qui est une très belle réussite. Celle-ci est soulignée par Madame Lechevalier, représentante de la ligue contre le cancer du sein, qui, dans l'impossibilité de venir au dépôt des fonds à la mairie, est venue les récupérer un peu plus tard. « Merci à tous les participants et à « Denis Power Group » qui avait artistiquement illuminé la mairie en rose. Tout le monde est très satisfait de cette initiative, on espère la reconduire l'an prochain et l'ouvrir aux commerçants qui le souhaiteraient », concluent les élus.



L'adjointe au maire, Josselyne Durand (à droite) a remis la somme récoltée à Mme Lechevalier, représentante de la ligue contre le cancer du sein.

Lien : <https://www.roumoiseine.fr/decouvrir-et-investir/urbanisme-et-habitat/documents-durbanisme/>



Connaître
Roumois Seine

Vivre
sur le territoire

Découvrir
et Investir

Séjourner
et Visiter

La Communauté de Communes est couverte actuellement par 23 PLU et 19 cartes communales.

Les documents d'urbanisme communaux qui étaient en cours d'élaboration/révision/modification/mise en compatibilité au 1er janvier 2017 peuvent se poursuivre, sous l'autorité de la Communauté de Communes Roumois Seine, dans leur périmètre initial, après accord entre la Communauté de Communes et la commune.

Actualité des réunions et des enquêtes publiques

Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Opportune-la-Mare

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Opportune-la-Mare a été arrêté le 29 janvier 2020 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine, compétente en matière de document d'urbanisme. Le document arrêté et les avis des personnes publiques associées (PPA) sont consultables à la mairie de Sainte Opportune la Mare. Dans la continuité de la procédure, le Plan Local d'Urbanisme arrêté va être soumis à enquête publique du lundi 18 janvier 2021 9h au mardi 16 février 2021 à 17h.

Pièces administratives

- [Délibération de prescription](#)
- [Délibération de reprise de procédure du conseil municipal](#)
- [Délibération de reprise de procédure du conseil communautaire](#)
- [Délibération débat PADD](#)
- [Délibération arrêt du PLU](#)
- [Arrêté n°87-2020 Organisation de l'Enquête publique](#)

Notice de présentation enquête publique

Mesures de publicités

- [Avis enquête publique](#)
- [1ère parution – éveil normand](#)
- [1ère parution – éveil de Pont-Audemer](#)

Plan Local d'Urbanisme

- [Rapport de Présentation](#)
- [Rapport environnemental](#)
- [Résumé non technique](#)
- [Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation – OAP](#)
- [Règlement écrit](#)
- [Plan de zonage 1:5000](#)
- [Plan de zonage 1:2000](#)
- [Liste des servitudes d'utilité publique](#)
- [Plan des servitudes d'utilité publique](#)
- [Plan des contraintes](#)
- [Plan du réseau d'eau potable](#)
- [Porter à connaissance](#)

Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

- [Préfecture de l'Eure et Architecte des Bâtiments de France](#)
- [Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers \(CDPENAF\)](#)
- [CCI Portes de Normandie](#)
- [Chambre d'Agriculture de l'Eure](#)
- [Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande](#)
- [Mission Régionale d'Autorité Environnementale \(MRAe\)](#)
- [Réponse aux avis des Personnes Publiques Associées \(PPA\)](#)